



Déclaration liminaire Formation Spécialisée du 17 octobre 2023

Monsieur le Président

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte tendu pour des raisons qui sont extérieures à notre Administration. Un nouvel attentat a été commis et l'issue a été fatale pour un collègue de l'Education Nationale. Ajoutons à cela un effroyable conflit aux portes de l'Europe sans oublier la guerre en Ukraine qui n'a de cesse depuis plus de 600 jours. Tout cela a des incidences sur nos vies personnelles mais également professionnelles. Le sujet de la sécurité des agents est donc d'actualité. La CGT-FIP espère fortement que les mesures que vous avez présentées dans certains services seront appliquées rapidement. De même que certaines réflexions encore en cours aboutiront le plus rapidement possible. Il ne s'agit pas de vivre dans la psychose. Mais de faire remonter une inquiétude palpable face à un risque réel et malheureusement aléatoire (donc imprévisible). Sur ce terrain la prévention est notre meilleur atout.

Nous souhaitons également parler du choix des prestataires auxquels la DDFIP fait appel. Il serait important de consulter les services de contrôle à partir d'un certain montant à dépenser. Cela permettrait d'éviter des situations embarrassantes tout en s'assurant que le prestataire choisi n'est pas sous surveillance, en cours de contrôle ou abonné au Pôle de Recouvrement Spécialisé. Nous pensons que c'est une règle que vous devriez rappeler à l'ensemble de vos services. Une consultation Alpage et un coup de téléphone aux services concernés (contrôle et recouvrement) seraient suffisants. Quant au choix d'un montant plancher à partir duquel ce contrôle devrait être automatique il pourrait s'appliquer à l'ensemble des dépenses. Bien sûr ce montant ne devrait pas devenir contraignant. D'où le fait de choisir un plancher réaliste.

Merci pour votre écoute.